

RÈGLEMENT VTT



**TROPHEE DE FRANCE DES
JEUNES VETETISTES
SAISON 2019**

SOMMAIRE

1.	DEFINITION.....	3
2.	PARTICIPATION	3
3.	SELECTION.....	3
4.	CATEGORIES.....	3
5.	ENGAGEMENTS	4
6.	ATTRIBUTION DES NUMÉROS	4
7.	MARQUES DE COURSE	4
8.	L'ACCUEIL ET LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF	4
9.	MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES.....	5
10.	EPREUVE D'ORIENTATION.....	5
11.	EPREUVE DE RELAIS PAR EQUIPE	7
12.	EPREUVE DE CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE.....	8
13.	EPREUVE DE TRIAL « TFJV ».....	10
14.	EPREUVE DE DESCENTE	13
15.	EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR: XCE.....	15
16.	COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT	20
17.	TITRES ET RECOMPENSES.....	21
18.	PENALITES.....	21
19.	BONUS.....	22
20.	RÉCLAMATIONS	23
21.	RECONNAISSANCE DES PARCOURS.....	23
22.	MODIFICATION DU RÉGLEMENT	23

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition le **TFJV “TROPHÉE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES”**
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Le Trophée de France des Jeunes Vététistes est ouvert (sur sélection) à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC ou par une fédération affiliée à l'UCI.
- 2.2 En sus des équipes de Comités Régionaux, l'épreuve est ouverte à un maximum de trois équipes étrangères auxquelles peut s'ajouter une équipe supplémentaire, composée exclusivement de coureurs licenciés dans le département qui accueille le TFJV.

3. SELECTION

- 3.1 La sélection retenue par chaque équipe devra être composée de **15** coureurs au minimum et de **24** coureurs au maximum, soit de **5 à 8** coureurs par catégorie (les équipes composées de moins de **15** pilotes peuvent participer mais seront désavantagées au classement général compte tenu que les performances des **4** meilleurs garçons et de la meilleure fille seront comptabilisées).
- 3.2 Chaque catégorie sera composée de **6** garçons au maximum et de 2 filles.
(5 garçons, 3 filles est possible)
- 3.3 Aucune inscription sur place ne sera autorisée.
- 3.4 Seules les sélections validées par les Comités Régionaux et les Nations Etrangères seront retenues.

4. CATEGORIES

- 4.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

Benjamins G & F	né (es) en 2007 - 2008	11 à 12 ans
Minimes G & F	né (es) en 2005 - 2006	13 à 14 ans
Cadets G & F	né (es) en 2003 - 2004	15 à 16 ans

- 4.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

5. ENGAGEMENTS

- 5.1 Les droits d'engagement sont gratuits.
- 5.2 Aucune confirmation d'engagement ne sera adressée aux concurrents.

6. ATTRIBUTION DES NUMÉROS

6.1 Les numéros de course seront attribués comme suit :

Benjamins	de 1 à 199
Minimes	de 201 à 399
Cadets	de 401 à 599

7. MARQUES DE COURSE

- 7.1 Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon.
- 7.2 Chaque catégorie sera identifiable durant les épreuves par une plaque de guidon de couleur différente.
- 7.3 Les plaques de guidon et les dossards seront fournis par l'organisateur. Le numéro et le dossard serviront pour l'ensemble des épreuves du TFJV.
- 7.4 Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les dossards, les autocollants et les plaques portant le(s) sigle(s) des partenaires sponsorisant le TFJV.
- 7.5 La plaque de guidon devra être placée **devant les gaines**, verticalement (la position en arc de cercle est à proscrire) de façon à permettre une lisibilité parfaite du numéro.
- 7.6 En cas d'intempéries, le coureur doit prendre ses dispositions pour que sa plaque de guidon reste lisible (nettoyage rapide de la plaque en passant la main dessus), notamment lors des épreuves de relais et de cross-country.

8. L'ACCUEIL ET LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF

- 8.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront à partir du premier jour de l'épreuve de 9h00 à 12h00 pour toutes les catégories, selon un horaire pour les équipes qui sera affiché sur place, la veille, au PC organisation. (Une réunion technique sera organisée la veille de ce premier jour, l'après-midi de 14H00 à 17H00 à proximité du site).
- 8.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence. En contrepartie, l'organisateur leur remettra un dossier comportant les indications utiles à chaque épreuve, le programme de la manifestation, le badge coureur, le dossard et une plaque de guidon.

9. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

- 9.1 Chaque concurrent n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT pour l'ensemble des épreuves du TFJV.
- 9.2 Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre et de la fourche qui doivent rester identiques pour l'ensemble des épreuves. Par ailleurs, le diamètre des roues doit rester le même pour l'ensemble des épreuves.
- 9.3 Pour toutes les épreuves, la présence d'une selle et d'un dérailleur en état de fonctionnement est obligatoire.
- 9.4 Le contrôle technique se déroulera dans la zone d'accueil.
- 9.5 Tous les vélos de type VTT devront être présentés au contrôle et feront l'objet d'une prise de photo numérique qui fera foi en cas de contrôle ultérieur.
- 9.6 Les vélos admis dans les épreuves du TFJV devront répondre aux normes officielles en vigueur.
- 9.7 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 9.8 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 9.9 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre et doivent impérativement être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus du départ ou des pénalités en points à l'arrivée.
- 9.10 A l'issue du contrôle technique, tout changement de vélo est interdit.
- 9.11 Pendant l'épreuve les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

10. EPREUVE D'ORIENTATION

(L'épreuve d'orientation n'est pas au programme du TFJV 2019, mais elle peut l'être dans les régions)

BENJAMINS - MINIMES

§ 1 CARACTERISTIQUE

10.1 *Il s'agit d'une épreuve par équipe dont l'esprit essentiel est la notion d'orientation en milieu inconnu (relation carte/terrain). Les longueurs et difficultés seront adaptées suivant les différentes catégories.*

§ 2 ÉQUIPEMENT

10.2 *Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.*

§ 3 CATEGORIES BENJAMINS - MINIMES - CADETS

10.3 *Composition par équipe et matériel :*

*Chaque équipe sera composée au maximum de 8 concurrents (6 garçons maximum et 2 filles).
Chaque équipe, au moment du départ, devra se séparer en 2 groupes de 2 concurrents (es) au minimum pour ne plus se séparer pendant la durée de l'épreuve.*

Les 2 demi-équipes doivent obligatoirement se regrouper à la fin du parcours d'orientation pour être au complet en franchissant la ligne d'arrivée.

Chaque concurrent disposera :

- d'une carte sur laquelle figureront des points signalant les balises à retrouver,*
- d'un carton de contrôle à remettre à l'arrivée.*

10.4 Fléchage :

Le parcours sera sécurisé: panneaux stop et/ou rubalise sur les chemins « non conformes » au tracé.

10.5 But :

Il s'agit d'une course au score par équipe dans laquelle il faut retrouver les balises mentionnées sur la carte BENJAMINS, MINIMES, CADETS. Le nombre de balises à retrouver pourra se situer entre 5 et 15 balises. Un nombre de points différent sera attribué à chaque balise en fonction de sa difficulté d'accès (technique ou distance).

10.6 Ordre de départ des équipes :

Dans l'ordre du tirage au sort des comités, toutes les 3 minutes.

Rappel : Chaque demi-équipe devra impérativement rester groupée du départ à l'arrivée, exception faite pour alerter les secours en cas d'accident survenant à l'un de ses membres. Des contrôles seront effectués tout au long de l'épreuve et, en cas de non-respect, des pénalités en temps seront attribuées.

10.7 Durée de l'épreuve :

Une durée d'épreuve sera imposée en fonction des possibilités des parcours, elle sera communiquée au briefing d'avant épreuve.

10.8 Classement :

Il se fera par équipe et sera basé sur :

- l'addition des points affectés au total des balises pointées par les demi-équipes (tous les concurrents d'une même demi-équipe doivent obligatoirement avoir pointé les mêmes balises),*
- les pénalités éventuelles.*

En cas d'ex aequo, le nombre de points obtenus avant une éventuelle pénalisation, puis le temps, départageront les équipes. En cas de nouvelle égalité, priorité sera donnée à l'équipe dont le comité aura obtenu le meilleur tirage au sort.

Les points affectés seront ceux de la grille générale située en annexe auxquels sera affecté un coefficient de 4.

10.9 Pénalités ou sanctions :

En cas de dépassement du temps d'épreuve théorique imparti, l'équipe sera pénalisée en points, par tranche de 2 minutes de retard.

La perte des cartons de contrôle entraînera une rétrogradation au classement après la dernière équipe classée dans les règles.

Sauf si les coureurs manquants le sont suite à un accident, toute équipe incomplète à l'arrivée de l'orientation sera classée dernière et sera pénalisée de 50 points auxquels sera affecté un coefficient de 4, soit 200 points.

§ 4 CONTRÔLE

10.10 Un groupe neutre de contrôleurs officiels sera mis en place par le comité d'organisation, il sera chargé de veiller au bon déroulement de l'épreuve pour l'ensemble des catégories.

10.11 Toute communication faisant appel à des moyens techniques entre les coureurs est strictement interdite.

10.12 Toute forme de communication avec l'encadrement, les concurrents des autres catégories et les personnes externes à l'organisation sont strictement interdites, comme est interdite l'utilisation de GPS.

11. EPREUVE DE RELAIS PAR EQUIPE

BENJAMINS - MINIMES - CADETS

§ 1 CARACTÉRISTIQUES

11.1 Le parcours devra présenter une variété de terrains capable(s) de mettre en valeur tant l'esprit d'équipe, que les qualités techniques et physiques des participants(es).

§ 2 COMPOSITION DES ÉQUIPES

11.2 **Cinq** pilotes par catégorie soit **15** pilotes au total par sélection participent au relais.

Sauf précision contraire de la part du collège des arbitres, l'ordre des départs sera effectué par catégorie et sans interruption entre les catégories soit : Benjamins puis Minimes puis Cadets.

L'équipe sera composée de **5** coureurs au maximum (garçon ou fille) par catégorie, sachant qu'il ne peut y avoir plus de **4** garçons par catégorie.

11.3 Le chef d'équipe communiquera, avant l'horaire limite fixé par le Président du collège des arbitres, la composition de sa sélection dans l'ordre de départ des catégories défini par le collège des arbitres. Ce document sera transmis au Président du collège des arbitres qui le tiendra secret.

11.4 Le non-respect de l'ordre annoncé entraînera la mise hors course.

§ 3 DURÉE DE L'ÉPREUVE

11.5 Le circuit sera composé d'une boucle d'une distance qui devra être effectuée dans un temps situé approximativement entre **4** et **6 mn** par participant.

11.6 Chaque concurrent(e) effectuera un seul tour de circuit.

11.7 Il y aura **15** tours à parcourir pour l'équipe (équipe complète).

11.8 Le classement sera établi par rapport au nombre de participants(es) au départ :

1° Equipes composées de **15** pilotes.

2° Equipes composées de **14** pilotes

3° Equipes composées de **13** pilotes

4° Equipes composées de **12** pilotes...etc.

§ 4 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

11.9 Pendant que le 1er compétiteur de chaque équipe prend le départ, les **14** autres attendent dans une aire spécialement aménagée jouxtant la zone de relais. Ils se rendront à leur tour dans la zone de relais seulement au moment de la transmission de ce relais.

11.10 Les transmissions de relais devront avoir lieu uniquement dans la zone prévue à cet effet, le coureur arrivant devra transmettre le témoin (bandeau fourni par l'organisation ou simple contact physique) au coureur suivant qui devra l'attendre arrêté, un pied au sol.

11.11 Si l'un des relayeurs d'une équipe est accidenté et se trouve dans l'impossibilité de terminer son parcours, le relayeur suivant sera autorisé à s'élancer dès que le concurrent représentant l'équipe classée dernière sur le tour considéré se trouvera dans la zone de relais.

11.12 En cas de prise de relais incorrecte (exemple : absence de pied au sol), le relayeur suivant sera retenu pendant 10 secondes avant de pouvoir s'élancer. Si la prise de relais concerne le dernier relayeur, une pénalité de 10 secondes sera ajoutée au temps total réalisé par l'équipe.

§ 5 ZONE DE DÉPART

11.13 Les concurrents seront placés sur les lignes de départ dans l'ordre du tirage au sort des comités.

11.14 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

11.15 Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraîneront la mise hors course de l'équipe.

§ 6 ÉQUIPEMENT

11.16 Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

11.17 ***Le port des gants est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.***

§ 7 ASSISTANCE

11.18 Les coureurs ne pourront bénéficier d'aucune aide extérieure, toute infraction à cette disposition entraînera la disqualification de l'équipe.

11.19 Le ravitaillement liquide et solide n'est pas autorisé pendant l'épreuve.

§ 8 MODIFICATION

11.20 Seul le collège des arbitres se réserve le droit de modifier le programme du relais par équipe (timing et parcours).

§ 9 CLASSEMENT

11.21 Il sera établi dans l'ordre des équipes qui auront terminé le parcours dans sa totalité, puis dans l'ordre des tours allant en décroissant suivant le nombre de tours parcourus par les équipes incomplètes ou accidentées.

11.22 Les points attribués seront ceux de la grille générale située en annexe.

11.23 Le coefficient sera de 6.

12. EPREUVE DE CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE

§ 1 CARACTERISTIQUES

12.1 Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

12.2 Le circuit fermé sera composé d'une boucle d'une distance de 3 à 5 km, avec un dénivelé adapté au niveau des catégories.

§ 2 LES DEPARTS

12.3 Ils seront donnés suivant l'ordre suivant :

1 ^{er} départ	Cadettes
2 ^{ème} départ	Cadets
3 ^{ème} départ	Minimes Filles
4 ^{ème} départ	Minimes Garçons
5 ^{ème} départ	Benjamines
6 ^{ème} départ	Benjamins Garçons

12.4 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

12.5 Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraîneront la mise hors course.

§ 3 ZONE DE DÉPART

12.6 Selon la configuration du terrain, le collège des arbitres et le comité d'organisation fixeront le mode de départ, soit en réalisant "x" lignes regroupant, chacune, un concurrent par sélection, soit en répartissant les concurrents par ligne de **8 à 10** coureurs, selon un ordre préalablement tiré au sort.

12.7 L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales, correspondant aux positions respectives des concurrents sur la grille de départ.

12.8 Les positions des concurrents sur leur ligne de départ seront déterminées par un tirage au sort des équipes participantes.

12.9 La position de chaque concurrent sur les lignes de départ sera attribuée par ordre de préférence fourni par les responsables de chaque délégation.

12.10 Les lignes seront espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm.

12.11 Les lignes seront matérialisées au sol.

12.12 Pour les départs effectués par lignes de **huit à dix** coureurs, les concurrents seront placés dans l'ordre du tirage au sort, puis par ordre de préférence d'après la liste communiquée par les équipes, en alternant les positions sur les lignes de départ comme indiqué ci-dessous :

Ligne 1 - **Huit à Dix** premiers comités (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10)

Ligne 2 - **Huit à Dix** derniers comités (11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20)

Ligne 3 - **Huit à Dix** derniers comités (20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11)

Ligne 4 - **Huit à Dix** premiers comités (10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1) etc.....

§ 4 ZONE D'ARRIVÉE

12.13 Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs devront rapidement quitter la zone d'arrivée de façon à ne pas gêner les concurrents qui les suivront.

§ 5 RÉPARATION ET AIDE EXTÉRIEURE

12.14 Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera matérialisée par 2 panneaux :

DÉBUT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
FIN D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Seuls les représentants des équipes possédant des badges officiels auront accès à cette zone.

12.15 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche.

- 12.16 L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.
- 12.17 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.
- 12.18 En plus de la zone prévue spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le parcours entre coureurs appartenant à une même équipe.
- 12.19 Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.
- 12.20 Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification de l'équipe.
- 12.21 Le ravitaillement liquide et solide n'est autorisé que dans la zone technique.

§ 6 ÉQUIPEMENT

- 12.22 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve reconnaissances comprises.
- 12.23 ***Le port des gants est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.***

§ 7 MODIFICATION

- 12.24 Seul le collège des arbitres se réserve le droit de modifier le programme du cross country (timing et parcours).

13. EPREUVE DE TRIAL « TFJV »

§ 1 CARACTERISTIQUES

- 13.1 Le règlement VTT Trial « TFJV » peut être utilisé par toutes les structures FFC au niveau Régional et Interrégional pour le Trial, au niveau régional et national pour le TFJV. Cependant, **il n'est pas utilisable**, à ce jour, dans le cadre de la Coupe de France et du Championnat de France de Trial.
- 13.2 Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes **et de tout type ou toutes tailles de VTT**. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.
- 13.3 Les féminines évolueront dans les zones inférieures à leur catégorie soit :
- Zones Minimales pour les Cadettes, Zones Benjamins pour les Minimales F.
- 4 Zones seront réservées spécifiquement aux Benjamins.

§ 2 EQUIPEMENT

- 13.4 Le VTT Trial « TFJV » est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo. (*voir articles 9.1, 9.2 et 9.3*)
- 13.5 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- 13.6 Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.
- 13.7 ***Le port des gants est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.***

§ 3 ORDRE DE PASSAGE

- 13.8 L'ordre de passage des comités sera tiré au sort.
- Les quatre premiers comités effectueront leur rotation dans l'ordre suivant : 1 – 2 - 3 - 4
- Les quatre comités suivants effectueront leur rotation dans l'ordre suivant : 2 – 3 – 4 – 1
- Les quatre comités suivants effectueront leur rotation dans l'ordre suivant : 3 – 4 – 1 – 2
- Et les autres comités effectueront leur rotation dans l'ordre suivant : 4 – 1 – 2 – 3
- 13.9 Les concurrents effectueront leurs rotations par catégorie sous la responsabilité d'un cadre technique de leur comité suivant l'ordre préalablement tiré au sort.

§ 4 CARTON DE POINTAGE

- 13.10 Un carton de pointage récapitulatif des points à obtenir sera remis à chaque responsable d'équipe au moment de la reconnaissance de chaque zone pour les 6 garçons et les 2 filles de l'équipe concernée.
- 13.11 L'ordre de passage des coureurs de chaque équipe sera celui noté sur le carton par le responsable de l'équipe et donné au responsable de la zone à l'issue de la reconnaissance.
- 13.12 Le responsable de l'équipe pourra prendre en photo le carton avec les résultats de ses pilotes. Ces cartons seront conservés par les arbitres de zone et remis au secrétariat du TFJV.

§ 5 FORMAT DE COURSE

- 13.13 Le VTT Trial « TFJV » se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone. **La zone 1 sera chronométrée.**
- 13.14 Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment.
- 13.15 Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.
- 13.16 Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions ou autre) au concurrent engagé dans la zone.
- 13.17 Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

§ 6 ZONES

Présentation : Le VTT Trial TFJV, consiste à franchir des portes de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

- 13.18 Pour l'entrée de zone il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ.
- 13.19 On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne de départ.
- 13.20 On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne d'arrivée.

Portes : Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes de **couleur jaune**.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- Flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- Flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- Flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3. De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

- 13.21 **Temps de référence par zone** : Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

§ 7 DÉCOMPTE DES POINTS

- 13.22 Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies.

- 13.23 A chaque passage d'une porte, il marque les points de la porte franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurance par exemple) les points de cette porte ne sont pas comptés, et il prend une pénalité. S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence: axe de la roue arrière). Tant que la porte n'est pas complètement franchie les «retours en arrière» sont autorisés. Le pilote **qui fera chuter ou déplacer** une flèche **et / ou son support** avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

§ 8 ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- 13.24 L'arrêt du comptage des points se fait dans les conditions ci-après :

- Franchissement de la zone avec 5 appuis, il arrête son évolution mais garde les points acquis des portes passées,
- Passer une porte à l'envers,
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo,
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique),
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui,
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo,
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle,
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes,
- Dépassement du temps imparti

Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points, **mais marque 5 points de pénalités**

§ 9 LES APPUIS PASSAGE PORTES

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.

- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.
- Il est permis de tourner le pied sur place.
- Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

Le maximum de points acquis par zone est donc de **31**.

- 13.25 Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte. Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concerné.

§ 10 RECONNAISSANCE DES ZONES

- 13.26 Uniquement pour les Comités Régionaux, Comité départemental ou Nations étrangères engagés à l'épreuve et dans un temps imparti de 5 minutes maximum.

§ 11 INCIDENT MÉCANIQUE

- 13.27 En cas d'incident mécanique, saut de chaîne, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur de l'équipe.

13.28 Si cet incident se passe dans la zone chronométrée, le chronomètre continue à tourner.

§ 12 RUBALISE

- 13.29 Le concurrent peut pousser la rubalise, le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute.

- 13.30 Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

§ 13 CLASSEMENT FINAL EPREUVE Trial « TFJV »

- 13.31 Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.

- 13.32 En cas d'égalité de points entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport **aux nombres de pénalités (celui qui a le moins de pénalités en 1^{er})**.

En cas de nouvelle égalité, le temps sera pris sur une zone appelée « **zone chrono** » (faisant partie des zones proposées).

La « **zone chrono** » sera obligatoirement identifiée comme étant la « zone 1 ».

En cas de nouvelle égalité à l'issue de la zone chrono, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.

14. EPREUVE DE DESCENTE

§ 1 CARACTÉRISTIQUES

- 14.1 Le parcours suffisamment technique privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire.

14.2 La distance du tracé sera inférieure à 2 kms pour toutes les catégories.

§ 2 ORDRE DE DÉPART

14.3 Il s'effectuera par catégorie :

1 ^{er} départ	Cadettes
2 ^{ème} départ	Cadets
3 ^{ème} départ	Minimes Garçons
4 ^{ème} départ	Minimes Filles
5 ^{ème} départ	Benjamines
6 ^{ème} départ	Benjamins Garçons

14.4 Les coureurs s'élanceront toutes les trente secondes. Une pause de quelques minutes pourra avoir lieu entre les différentes catégories, ouvreurs compris.

Pour la 1^{ère} manche, (qui peut également être proposée en manche de placement) les concurrents partiront dans l'ordre inverse *du classement individuel en cours de la catégorie concernée*.

14.6 **Pour la 2^{ème} manche, (si l'épreuve se joue sur 2 manches) ce sera dans l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche ou de celle de la manche de placement (le premier de la 1^{ère} manche ou de la manche de placement partira en dernier).**

§ 3 ÉQUIPEMENT

14.7 L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- casque intégral monobloc homologué avec la jugulaire attachée (norme officielle CE, EU ou autre Continent équivalente),
- protection dorsale, couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
- manches longues,
- gants longs,
- coudières et genouillères,
- protège-tibias ou jambières complètes.

14.8 Tout concurrent(e) ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

14.9 Chaque **Comité Régional, Comité Départemental ou Nation étrangère** a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de l'ensemble de sa sélection.

§ 4 VÉRIFICATIONS

14.10 Le port de ces équipements sera contrôlé par des arbitres de courses au départ des télécabines, des télésièges ou des navettes ainsi qu'au sommet avant le départ.

§ 5 RECONNAISSANCES OFFICIELLES

14.11 Elles auront lieu suivant un ordre établi, comité par comité (jour et horaire précisés dans le programme et sur des panneaux sur place).

14.12 Lors des reconnaissances, la piste sera médicalisée. En dehors de ces périodes, l'accès au parcours sera **INTERDIT**.

14.13 Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.

14.14 Un éducateur à pied ou à VTT en tenue complète devra accompagner chaque groupe de catégorie.

§ 6 COURSE

14.15 L'épreuve de descente s'effectue sur une ou deux manches, suivant les catégories.

14.16 Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.

14.17 Les temps sont pris au centième de seconde.

14.18 Une zone aménagée permettra à une trentaine de concurrents de s'échauffer avant le départ.

14.19 Un concurrent rattrapé devra céder le passage **sous peine de pénalités**.

14.20 Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité **sous peine de pénalités**.

14.21 **Classement :**

Epreuve à 1 seule manche : Le classement sera établi sur cette manche unique.

Epreuve à 2 manches : Le classement sera établi en retenant le temps de la meilleure manche réalisée par chaque concurrent à l'issue des deux manches. **En cas de manche de placement, ce sera le temps de la manche finale qui comptera pour le classement final.**

Epreuve à deux parcours DH et 1 manche :

Le classement sera établi en additionnant le temps réalisé sur chacune des deux descentes.

Epreuve à deux parcours DH et 2 manches :

Le classement sera établi en additionnant le meilleur temps réalisé sur chacune des deux descentes.

En cas d'égalité, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.

§ 7 MODIFICATION

14.22 A partir du jour des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du collège des arbitres).

15. EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR: XCE

(L'épreuve de XCE n'est pas au programme du TFJV 2019, mais elle peut l'être dans les régions)

§ 1 CARACTÉRISTIQUES

15.1 *Seuls les cadettes et les cadets participent à l'épreuve de XCE, organisée par poules de 4. (en région, le XCE peut être ouvert à toutes les catégories).*

15.2 *Le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator devra mesurer entre 300 et 500 m et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels.*

15.3 *Les sections à voie unique ('single track') sont à éviter. Des obstacles comme des arbres, des marches (montée/descente), des dénivellations abruptes, des ponts ou structures en bois, peuvent permettre de créer une épreuve courte et dynamique.*

15.4 Le départ et l'arrivée doivent se situer à différents endroits afin de préparer la manche suivante.

§ 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Voir article 15.6

§ 3 EQUIPEMENT

15.5 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

15.6 Le port de protections, coudières, genouillères, protège-tibias est vivement recommandé.

15.7 Chaque Comité Régional a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de l'ensemble de sa sélection.

§ 4 VÉRIFICATIONS

15.8 Le port de ces équipements sera contrôlé par des arbitres de courses au départ.

§ 5 RECONNAISSANCES OFFICIELLES

15.9 Elles auront lieu suivant un ordre établi, comité par comité (jour et horaire précisés dans le programme et sur des panneaux sur place).

§ 6 QUALIFICATIONS

15.10 Pour les qualifications, les coureurs se présentent dans l'ordre communiqué la veille aux chefs d'équipes.

15.11 Départ toutes les minutes, parcours de deux minutes maximum. 60 pilotes passent par heure, durée prévisionnelle : 2H30 (sans interruption). Les horaires de passage seront affichés. Le tirage au sort du mardi matin fera foi pour l'ordre de passage des Comités et des pilotes.

RESUME :

Les 64 meilleurs garçons et les 32 meilleures filles sont retenus à l'issue des qualifications individuelles (parcours chronométré) pour s'affronter ensuite dans les poules finales de quatre, les 2 premiers étant retenus pour le tour suivant. Les autres concurrents ou concurrentes sont classés en fonction du temps réalisé lors des qualifications.

Les autres coureurs sont classés de la 32^{ème} à la n^{ième} place (cadettes) et de la 65^{ème} à la n^{ième} place (cadets) selon le temps mis lors des qualifications.

Ils ne participent pas aux poules finales.

Il reste ensuite pour les filles : 8 x 4, puis 4 x 4 puis 2 x 4 puis 2 x 4 épreuves, soit 16 courses,

Il reste ensuite pour les garçons : 16 x 4, puis 8 x 4, puis 4 x 4 puis 2 x 4 puis 2 x 4 épreuves, soit 32 courses.

Note timing : En tablant sur un enchaînement de courses les unes derrière les autres toutes les trois minutes, sans interruption, cela correspond environ à 2H30 de course (48 courses enchaînées).

ÉPREUVE PRINCIPALE :

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires et les carrés de coureurs sont formés comme indiqué dans le tableau en Annexe 2 (Format des compétitions XCE).

Ordre des manches

les garçons d'abord, jusqu'à ce que les filles aient le même système de carrés.

finales : petite finale filles, puis petite finale garçons

grande finale filles, puis grande finale garçons.

Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par une disqualification (DSQ).

Les coureurs déclarés DNF, DSQ ou DNS en demi-finale n'ont pas le droit de participer à la petite finale.

§ 7 CONTROLES DE PASSAGE :

- 15.12 *Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout où partie des pointages ainsi réalisés.*
- 15.13 *Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.*
- 15.14 *Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.*
- 15.15 *Le coureur est seul responsable de son parcours.*

§ 8 MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES :

- 15.16 *Les vélos admis dans les épreuves du TFJV de XC Eliminator devront répondre aux normes UCI en vigueur pour le cross-country.*
- 15.17 *Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.*
- 15.18 *La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale.*
- 15.19 *Assistance technique :*
L'assistance technique en course est interdite sur ce type d'épreuve.
Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.
- 15.20 *L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.*

§ 9 ZONE DE DEPART :

- 15.21 *L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales ou l'arrière des lignes.*
- 15.22 *Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80cm.*
- 15.23 *Les lignes de départ sont matérialisées au sol.*
- 15.24 *Le départ est donné par l'arbitre au départ selon la procédure suivante :*
- *Avertissements à 1 minute,*
 - *Avertissement à 30 secondes du départ,*
 - *Puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.*
- 15.25 *Le départ est donné à l'aide d'un revolver ou, à défaut, par un coup de sifflet.*

§ 10 MISE EN GRILLE :

Elle s'effectuera selon les temps de qualification.
Une grille de départ doit être tracée au sol. Les coureurs doivent être alignés de front au départ. Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche de qualification. Le coureur ayant le meilleur temps choisit en premier.

PROGRAMME XCE (32 coureurs, 4 par manche)

1/8 FINALS

QR	Bib	Heat 1	Rank
1.	1		
16.	16		
17.	17		
32.	32		

QR	Bib	Heat 2	Rank
8.	8		
9.	9		
24.	24		
25.	25		

QR	Bib	Heat 3	Rank
4.	4		
13.	13		
20.	20		
29.	29		

QR	Bib	Heat 4	Rank
5.	5		
12.	12		
21.	21		
28.	28		

QR	Bib	Heat 5	Rank
2.	2		
15.	15		
18.	18		
31.	31		

QR	Bib	Heat 6	Rank
7.	7		
10.	10		
23.	23		
26.	26		

QR	Bib	Heat 7	Rank
3.	3		
14.	14		
19.	19		
30.	30		

QR	Bib	Heat 8	Rank
6.	6		
11.	11		
22.	22		
27.	27		

1/4 FINALS

Heat 1 > 1.	Bib	Heat 9	Rank
Heat 1 > 2.			
Heat 2 > 1.			
Heat 2 > 2.			

Heat 3 > 1.	Bib	Heat 10	Rank
Heat 3 > 2.			
Heat 4 > 1.			
Heat 4 > 2.			

Heat 5 > 1.	Bib	Heat 11	Rank
Heat 5 > 2.			
Heat 6 > 1.			
Heat 6 > 2.			

Heat 7 > 1.	Bib	Heat 12	Rank
Heat 7 > 2.			
Heat 8 > 1.			
Heat 8 > 2.			

1/2 FINALS

Heat 9 > 1.	Bib	Semi Final 1	Rank
Heat 9 > 2.			
Heat 10 > 1.			
Heat 10 > 2.			

Heat 11 > 1.	Bib	Semi Final 2	Rank
Heat 11 > 2.			
Heat 12 > 1.			
Heat 12 > 2.			

FINALS

Semi Final 1 > 3.	Bib	Small Final	Rank
Semi Final 1 > 4.			
Semi Final 2 > 3.			
Semi Final 2 > 4.			

Semi Final 1 > 1.	Bib	Big Final	Rank
Semi Final 1 > 2.			
Semi Final 2 > 1.			
Semi Final 2 > 2.			

Notes :

- If fewer than 24 riders are ranked in the qualifying round (QR), the first round will be the 1/4 finals :
Heat 1 > Bib 1-8-9-16, Heat 2 > 4-5-12-13, Heat 3 > 2-7-10-15, Heat 4 > 3-6-11-14.
The competition shall not be held if fewer than 12 riders are entered for the qualifying round

GRILLE DE CONTRÔLE DES EPREUVES DE 4 CROSS A UTILISER POUR 64 CONCURRENTS AU DEPART

ARRIVEE 1/16 de finale

DEPART 1/16 de finale

1	32	33	64	A1	A4	(02)	(01)
16	17	48	49	A2	A3	(02)	(01)
8	25	40	57	B1	B4	(02)	(01)
9	24	41	56	B2	B3	(02)	(01)
4	29	36	61	C1	C4	(02)	(01)
13	20	45	52	C2	C3	(02)	(01)
5	28	37	60	D1	D4	(02)	(01)
12	21	44	53	D2	D3	(02)	(01)
2	31	34	63	E1	E4	(02)	(01)
15	18	47	50	E2	E3	(02)	(01)
7	26	39	58	F1	F4	(02)	(01)
10	23	42	55	F2	F3	(02)	(01)
3	30	35	62	G1	G4	(02)	(01)
14	19	46	51	G2	G3	(02)	(01)
6	27	38	59	H1	H4	(02)	(01)
11	22	43	54	H2	H3	(02)	(01)

Dans les poules des 1/16èmes de finale, les concurrents sont placés en fonction du temps obtenu lors des qualifications
 Les poules des 1/8èmes de finale sont composées en fonction du résultat obtenu lors des 1/16èmes de finale
 Les poules des 1/4 de finale sont composées en fonction du résultat obtenu lors des 1/8èmes de finale
 Les poules des 1/2 finales sont composées en fonction du résultat obtenu lors des 1/4 de finale
 Le classement des 1/2 finales permet de composer la petite finale et la grande finale
 A tous niveaux, les concurrents éliminés marquent le nombre de points figurant au-dessus de la case correspondant à leur dernier résultat
 Les concurrents ex aequo en nombre de points sont départagés en fonction du temps obtenu lors des qualifications

DEPART 1/8 de finale

ARRIVEE 1/8 de finale

A1	A2	A3	A4	I1	I4	(04)	(03)
B1	B2	B3	B4	I2	I3	(04)	(03)
C1	C2	C3	C4	J1	J4	(04)	(03)
D1	D2	D3	D4	J2	J3	(04)	(03)

DEPART 1/4 de finale

ARRIVEE 1/4 de finale

I1	I2	I3	I4	M1	M4	(06)	(05)
J1	J2	J3	J4	M2	M3	(06)	(05)

DEPART 1/2 de finale

ARRIVEE 1/2 de finale

K1	K2	K3	K4	N1	N4	(08)	(07)
L1	L2	L3	L4	N2	N3	(08)	(07)

DEPART 1/2 de finale

ARRIVEE 1/2 de finale

M1	M2	M3	M4	P1	P4	O1	O4
N1	N2	N3	N4	P2	P3	O2	O3

DEPART Petite finale

ARRIVEE Petite finale

O1	O2	O3	O4	(09)	(07)	(07)
----	----	----	----	------	------	------

DEPART Grande finale

ARRIVEE Grande finale

P1	P2	P3	P4	(14)	(12)	(11)
----	----	----	----	------	------	------

16. COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT

§ 1 CLASSEMENT PAR EPREUVE

16.1 Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve, par catégorie ou par équipe :
(sauf Relais par équipe Coef. 6) (et Orientation qui n'est pas au programme 2017- : Coef. 4)

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6
11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

§ 2 CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES

16.2 Les classements intermédiaires seront communiqués chaque soir aux chefs d'équipes des sélections au moment de la réunion d'organisation. Un casier sera disponible pour cette récupération.

§ 3 CLASSEMENT GÉNÉRAL

- 16.3 Un classement général par sélection sera établi, il prendra en compte les points acquis, dans chaque discipline individuelle, par les **quatre** meilleurs garçons et la meilleure fille plus les points marqués lors de l'épreuve du relais par équipe.
- 16.4 Sera déclaré vainqueur dans la catégorie concernée, la sélection ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'ex æquo, priorité sera donnée à la sélection ayant obtenu le meilleur tirage au sort.
- 16.5 Un classement général individuel sera établi pour les **CADETS** et **CADETTES**.
Il prendra en compte les points acquis dans chaque discipline Trial - Cross-country - Descente.

En cas d'ex æquo, les concurrents seront départagés sur la base de la plus mauvaise place acquise dans les **trois** disciplines, le concurrent ayant réussi la moins bonne performance, puis la 2^{ème} moins bonne performance, puis la 3^{ème} moins bonne performance sera classé en dernier.

§ 4 CAS PARTICULIERS

- 16.6 Un abandon dans l'une des épreuves sera égal à 0.
- 16.7 En cas d'ex æquo, priorité sera donné au coureur dont le comité aura obtenu le meilleur tirage au sort.

17. TITRES ET RECOMPENSES

- 17.1 L'équipe gagnante se verra remettre des maillots de :

« VAINQUEUR DU TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES »

- 17.2 Les vainqueurs individuels CADETS et CADETTES au classement général des **3** épreuves (Trial - Cross-country - Descente) recevront un maillot :

« VAINQUEUR CADET DU TFJV et VAINQUEUR CADETTE DU TFJV »

18. PENALITES

- 18.1 Les pénalités en points infligées à un concurrent sont déduites du nombre de points marqués par l'équipe (benjamins, minimes, cadets) dont il fait partie au classement général du TFJV.
- 18.2 Les autres pénalités en points (comportement des éducateurs ou autres) sont déduites du nombre de points marqués par la sélection régionale, départementale ou par la Nation étrangère concernée au classement général du TFJV.
- 18.3 Non-respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre (art 9.9) :
- | | |
|---------------|-----------------------------|
| au départ : | <i>Refus de départ</i> |
| à l'arrivée : | <i>pénalités 100 points</i> |
- 18.4 Changement de vélo (art 9.10) : *Mise hors course*
- 18.5 Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve : (art 12.19), (art 15.19) *Mise hors course*
- 18.6 Absence sur un contrôle de passage : (art 12.5), (art 15.12) *Mise hors course*

- 18.7 Circulation en sens inverse du circuit : (art 11.14), (art 12.4), (art 15.13) *Mise hors course*
- 18.8 Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : (art 14.19) *Pénalités 50 points*
- 18.9 Non-respect du parcours : (art 11.15), (art 14.20), (art 15.14) *Mise hors course*
- 18.10 Non port des équipements individuels de sécurité : *Refus de départ*
(art 10.2), (art 11.16 et 17), (art 12.22 et 23), (art 13.4 et 13.7), (art 14.7), (art 14.13), (art 14.14), (art 15.5), (art 15.6)
- 18.11 Circulation sur la piste de descente à VTT en dehors des périodes de reconnaissance :
(art 14.12) *Mise hors course*
- 18.12 Essai durant la course : (art 14.16) *Mise hors course*
- 18.13 Communication au cours de l'épreuve d'orientation, de XCE et XC : *Mise hors course*
(art 10.11), (art 10.12), (art 12.20), (art 15.19)
- 18.14 Prise de relais incorrecte lors de l'épreuve de relais : (art 11.12) *Pénalité de 10 secondes*
- 18.15 Les éducateurs accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou échauffement sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline concernée :
Pénalité de 200 points
- 18.16 Présence en vélo sur les zones délimitées pour le trial avant le début de l'épreuve :
Pénalité de 100 points par infraction constatée
- 18.17 Tout concurrent surpris à jeter des déchets, papiers, chambres à air ou autres objets sur le parcours en dehors des zones techniques : *Mise hors course*
- 18.18 Le port de caméra sur le casque et sur le plastron est rigoureusement interdit :
Constaté au départ : *Refus de départ*
Constaté à l'arrivée : *Mise hors course*

19. BONUS

- 19.1 Toutes les équipes participantes doivent mettre chaque jour un jeune arbitre à la disposition de l'organisation pour officier sur les différentes épreuves.
- 19.2 Ne peuvent être pris en compte que les jeunes arbitres **âgés de 14 à 18 ans** dans l'année.
- 19.3** Un bonus de 50 points par jour de course sera accordé à chaque sélection répondant à cette obligation, soit la possibilité d'obtenir au total un bonus de **200 points maximum** **avec la condition (sous réserves) de pouvoir présenter le livret du jeune arbitre, validant sa formation et son implication sur les épreuves, par le comité régional de son appartenance.**
- 19.4** **Un bonus de 30 points sera accordé à chaque sélection qui mettra une personne à disposition pour assurer la tâche de « juge arbitre trial » le jour de l'épreuve Trial du mardi et qui aura également participé à la réunion d'information - formation qui aura lieu le dimanche après midi précédant l'organisation.**

20. RÉCLAMATIONS

- 20.1 Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées par écrit dans les 60 minutes après l'arrivée du coureur concerné par le chef d'équipe de la sélection.
- 20.2 Les réclamations concernant les classements doivent être déposées par écrit par le chef d'équipe de la sélection concernée dans un délai de 30 minutes après parution des résultats.
- 20.3 Le Collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent et son chef d'équipe mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.
- 20.4 Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

21. RECONNAISSANCE DES PARCOURS

- 21.1 Lors des reconnaissances officielles des parcours (relais, cross-country, descente), les coureurs ainsi que leur encadrement doivent obligatoirement porter les plaques de guidon fournies par les organisateurs. Les personnes non munies de ces plaques de guidon ne pourront pas accéder aux parcours pendant les reconnaissances officielles.

22. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- 22.1 Le collège des arbitres, en relation avec les représentants de la Commission Nationale de Vélo Tout Terrain et de la Direction Technique Nationale, peut apporter les modifications qu'il juge nécessaires au présent règlement selon les cas de figure rencontrés.